

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 juin 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud <sup>1</sup>	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
16 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
17 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
18 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
19 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
20 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
21 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
22 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
23 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
24 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
25 MERY	T ROULET Stéphane	
26 MOUXY	T FILIPPI Laurent	Pouvoir de Catherine RAVANNE
27 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
28 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
29 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
30 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
32 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
33 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
34 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
35 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
36 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
37 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
38 VOGLANS	T BERNON Martine	
39 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX LES BAINS	FERRARI Marina
CONJUX	SAVIGNAC Claude

<sup>1</sup> Sorti de la salle pour le vote du compte administratif

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 41 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 5 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## FINANCES Apurement des participations financières

*Vu la nomenclature M57,*

*Vu la délibération du 26 octobre 2021 portant basculement du budget principal vers la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,*

*Vu le rapport définitif 2021 de la Chambre Régionale des Comptes dans son paragraphe 3.2.3.3 demandant de fiabiliser les comptes d'immobilisations,*

Considérant que les comptes 274 et 276351 n'ont pas évolués depuis la balance d'entrée 2002 constituant l'origine des comptes de la Communauté de Communes du lac du Bourget (CCLB) et qu'il n'existe plus d'éléments comptables accessibles retraçant l'objet de ces participations financières réalisées par le Syndicat Intercommunal du lac du Bourget (SILB), il est proposé d'apurer ces comptes de participations financières.

Le compte de gestion 2022 présente les soldes débiteurs suivants :

- Compte 274 - prêts : ..... 272 913,31 euros
- Compte 276351 – créances sur Groupement à Fiscalité Propre de rattachement : 109 990,56 euros

### Traitement du compte 274

Il est proposé de convertir les sommes du compte 274 en subventions définitives sur un compte 2041411 – Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP. Ce traitement est réalisé par opérations d'ordre budgétaires :

- o Mandat : Débit du compte 2041411 – chap 041 ..... 272 913,31
- o Titre : Crédit du compte 274 – chap 041 ..... 272 913,31

### Traitement du compte 276351

Il est proposé de solder les créances du compte 276351 par une charge sur le compte 65888 – Autres charges diverses de gestion courante. Ce traitement est réalisé par opérations réelles budgétaires :

- o Mandat : Débit du compte 65888 – chap 042 ..... 109 990,56
- o Titre : Crédit du compte 276351 – chap 040 ..... 109 990,56

Monsieur le président propose de procéder à l'apurement des comptes 274 et 276351 sur le budget de l'exercice 2023.

Les ouvertures de crédits sont réalisées lors de la décision modificative n°1.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE d'apurer les comptes 274 et 276351 sur l'exercice 2023.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés : 44
- Votants : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 juin 2023

Le Président,  
Renald BERETTI

Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération 33 : Apurement des participations financières

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/06/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/06/2023

---

**Numéro de l'acte :** D4610 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230620-D4610-DE

---

**Date de décision :** 20/06/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

